

Dubray
François André
Guendin
Madeleine Adélaïde
Florence

Des quinzé Decembre mil huit cent vingt cinq, heures de midi
acte de mariage Du Sieur, Jean François André, Dubray
charrier de Regie, âgé de vingt cinq ans sept mois, demeurant
à saumon et de Droit chez son pere, Né en la commune de
Boissy Laillerie Canton et arrondissement de Soutoise
le vingt sept Floreal, au huit, fils majeur de Jean
François André Dubray voiturier demeurant à Moulherij
arrondissement de Corbeil, et de Marie Ursule Decorgy
son épouse demeurant en la commune de Boissy Laillerie

Et Demoiselle Madeleine Adélaïde Florence Guendin
agée de, vingt ans huit mois passés, Né en cette
commune le huit ventose au treize, vingt au Feyrier mil
huit cent cinq, Domicilier chez son Pere et Mere, fille
legitime de Denis Guendin vigneron, et de Marie
Madeleine Floquet. son épouse de cette commune

adjoind au
16

Notre Maire de la commune de saumon y a été
de Naissance des futurs, celle des Publications dudit
mariage fait en cette mairie le dimanche deux et neuf
octobre dernier sans opposition, Et encore les Mêmes Jour
en la commune de Boissy Laillerie sans opposition tel
qu'il résulte du certificat de l'écrit par le Maire de ladite
commune du dit vingt trois octobre dernier, et
encore en la commune de Moulherij le dimanche vingt
sept novembre dernier, et quatre Decembre Present mois
aussi sans opposition tel qu'il résulte du certificat,

Delivré par le Maire de la dite Communauté de Mont-Herij
en date du sixième d'août présent mois

A été avoir donné lecture au Paroisse Comparsatille
assistée des tuteurs ci après nommés, et soussignés,
des Pères sub-canoniques, relatives à leurs états et aux
formalités de mariage, toutes lesdites Pères en bonne
forme, dûment signés et paraphés, au desir de la
loi, pour être déposés au Greffe du tribunal, ainsi
que du chapitre sup d'utiles du mariage, sur les droits
et devoirs, respectifs des Epoux.

Ayons tenu la Déclaration du sieur Jean François
André Dubray qu'il prend pour épouse Demoiselle
Madeleine Adelaide Florence Guendin, et de la part de
Demoiselle Madeleine Adelaide Florence Guendin, qu'elle
prend pour époux le sieur Jean François André Dubray
Lesquels futur après avoir prêté serment en nos
Mains ont acceptée leur union,

En conséquence nous avons déclaré au Nom de la loi
que le sieur Jean François André Dubray, et Demoiselle
Madeleine Adelaide Florence Guendin, sont unis en mariage.

Tout ce que dessus fait, en présence de Messieurs,
François Guerin ambassadeur âgé de quarante trois ans
et Jean Claude tocard Marchand, de vin âgé de cinquante
sept ans, tous deux amis du futur, et Dame Marie

Joseph Guendin vigneron agé de trente ans, frère de la
future, et Denis Vincent Forget vigneron agé de quarante
un ans, beau frère de la future tous de cette commune.
Lesquels ont signé avec Nous a l'exception dudit
Guendin qui a déclaré ne le savoir, les futurs
et leurs père présent ont signé avec Nous
adjoint avec lecture faite
André Dubray / f. Guerry

Florence Guendin Guendin
Jean Claude Locard

J. f. André Dubray
Gille I. Adrien Forget

Clos et arrêté par Nous Maire de la commune de
Saunoy le treize au Decembre mil huit cent vingt
Cinq.